



# ASMD Escrime

## Saison 2024/2025



Venez découvrir ou poursuivre la pratique de l'escrime à partir du 10/09/2024, dans la salle d'escrime du gymnase Philippe de Champagne, au Mesnil Saint-Denis.

<b>Catégories</b> (basées sur l'âge au 31/12/2024)	
MOUSTIQUE (Éveil à l'escrime)	5-6 ans // Années de naissance : 2019-2018
POUSSIN (M9)	7-8 ans // Années de naissance : 2017-2016
PUPILLE (M11)	9-10 ans // Années de naissance : 2015-2014
BENJAMIN (M13)	11-12 ans // Années de naissance : 2013-2012
MINIME (M15)	13-14 ans // Années de naissance : 2011-2010
CADET (M17)	15-16 ans // Années de naissance : 2009-2008
JUNIOR (M20)	17-19 ans // Années de naissance : 2007-2005
Adultes	

<b>Horaires</b>		
<b>Mardi</b>	17h15-18h	Éveil à l'escrime, M9
	18h-19h	M11, M13
	19h-20h	M15, M17
	20h-21h30	M20, Adultes
<b>Jeudi</b>	17h15-18h30	M9, M11
	18h-19h30	M13, M15
	20h-22h	M17, M20, Adultes

### Pièces à fournir obligatoirement à l'inscription

- Mineurs : attestation de santé**
- Majeurs de moins de 40 ans (au 31/12/2024)**
  - ↗ Première inscription : certificat médical de moins d'un an (établi après le 10/09/2023) autorisant la pratique de l'escrime en compétition (même si le pratiquant ne fait pas de compétition)
  - ↗ Le certificat médical étant valable jusqu'à 3 ans, il peut être réutilisé pour une réinscription à condition d'attester avoir renseigné le **questionnaire de santé QS-SPORT** Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques et transmis l'attestation de santé.
- Pour les vétérans (40 ans et plus) :** un certificat médical spécifique (voir formulaire FFE) de moins d'un an doit être produit chaque année.

<b>TARIFS</b>		
<i>(cotisation annuelle, licence fédérale, affiliation et assurance à la FFE)</i>		
<b>CATEGORIES</b>	Éveil à l'escrime	160 €
	1ère et 2ème année de pratique	240 €
	3ème année de pratique et plus	270 €
<b>Prêt* de matériel</b> (tenue complète et arme)	1ère année de pratique	gratuit
	2ème année de pratique et plus	40 €
*Prêt de matériel contre un <b>chèque de caution de 200 €</b> Le gant est fourni uniquement la 1 <sup>ère</sup> année. A partir de la 2 <sup>nd</sup> e année, prévoir un achat (une commande groupée sera organisée en début d'année)		
<b>ADHESION ASMD</b>	Adhésion ASMD (si primo-adhésion)	10 €
<b>REDUCTION</b>	Pour une inscription supplémentaire au sein d'une même famille	-30 €
	Pour les fidèles (au delà de la 5ème année d'inscription)	-15 €

- Règlement possible par : chèque, coupons sport, Pass+, Pass'Sport, Labaz, chèque vacances.
- Les chèques sont à libeller au nom de « *ASMD Escrime* »
- Possibilité d'un règlement par chèque en 3 prélèvements : Octobre – Janvier – Avril

### **Nous rappelons que :**

- Les parents doivent accompagner les licenciés mineurs jusqu'à la salle d'escrime et s'assurer que le maître d'armes est présent** (en raison des contraintes d'assurances) ;
- Le matériel confié aux tireurs doit être maintenu propre (lavage à 30°) et toute anomalie doit être signalée ;
- L'adhésion à l'ASMD Escrime implique l'approbation de ses statuts et de son règlement intérieur, consultable sur simple demande ;**
- La licence FFE et l'assurance sont incluses dans le coût de l'inscription ;
- Les parents (ou l'adhérent) doivent informer le bureau et le maître d'armes en cas de recommandations médicales spécifiques (allergies, asthme, etc.)